



ARSAC

L'ESPRIT MEDOC

Le journal d'informations municipales d'ARSAC



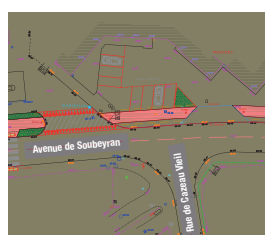
L'ÉCOLE DE DEMAIN : *un projet ambitieux pour nos enfants*

DANS CE NUMÉRO

SEPTEMBRE 2012



**BUDGET
MUNICIPAL** p04-05
Maîtrise et vision
d'avenir



Dossier spécial :
URBANISME p06-07
Les avancées du Plan
Local d'Urbanisme



Les premiers mois de l'année sont traditionnellement consacrés aux débats et décisions budgétaires: compte administratif 2011, compte de gestion 2011 et budget primitif 2012 puis à la mise en œuvre des programmes votés par le Conseil Municipal.

Le compte administratif permet de faire le bilan de l'exercice passé. De son résultat dépend, en partie, la marge de manœuvre dont on disposera au travers des excédents réalisés, pour financer nos investissements futurs.

Le budget est un acte fondateur essentiel. Il donne les orientations décidées par les élus en terme de fonctionnement, de projets d'investissement, de fiscalité et d'endettement.

Le fonctionnement, dans la conjoncture actuelle, doit être volontairement maîtrisé pour ne pas devenir rigoureux par obligation.

Les investissements sont guidés par l'objectif permanent d'améliorer la qualité de vie de notre village:

- entretien des équipements existants
- amélioration de la sécurité
- poursuite de l'aménagement de notre bourg du collège vers le rond-point de la Boétie
- et surtout, étude et réflexion sur « l'école de demain ».

Selon nos engagements, et bien que le contexte soit très contraint pour toutes nos communes, la fiscalité a été maintenue et le sera pour le reste du mandat.

Enfin, l'endettement de notre commune est très bas, inférieur à 450 €/habitant quand les communes de même strate ont une moyenne de 800 €/habitant. Cette situation très favorable permet, d'une part, de poursuivre notre programme et, d'autre part, d'avoir une marge de manœuvre importante pour faire face, sans mettre notre commune en difficulté, aux projets majeurs acceptés par tous: les projets scolaires.

Alors que la période actuelle est souvent caractérisée par l'incertitude, l'inquiétude ou la morosité, nous pouvons, à ARSAC, envisager l'avenir avec sérénité et optimisme.

Avec sagesse et détermination nous respecterons les engagements que nous avons pris. C'est notre devoir d'élus.

LE MAIRE,
Gérard DUBO

A stylized handwritten signature in white ink, consisting of a long horizontal line followed by a loop and a vertical stroke.

SOMMAIRE

Budget **p04-05**

Urbanisme **p06-07**
Les avancées du Plan Local
d'Urbanisme

Aménagement **p08**
Plus de sécurité pour les piétons
et les cyclistes

Groupe scolaire **p09**
L'Ecole de demain commence
maintenant

Sport et culture **p10-11**
La vie des associations

**Arsac et la Communauté
de Communes** **p12-13**
Des actions importantes pour notre commune :
ravalement du presbytère, nouveau quai de transfert,
vidéo-protection, portage des repas

Action sociale **p14**
La cellule sociale

Vivre ensemble **p15**
Le geste citoyen

INFOS LÉGALES

**DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET
DE LA RÉDACTION :**
Gérard Dubo

RÉDACTION :
Mairie d'Arsac / Zanzibar pour Newton

CONCEPTION / RÉALISATION :
Agence Newton

PHOTOS :
Fotolia

IMPRESSION :
France 09/12

Ce journal est réalisé sur papier certifié PEFC
(produit dans une logique de gestion durable des forêts).

DÉPOT LEGAL :
3^e trimestre 2012



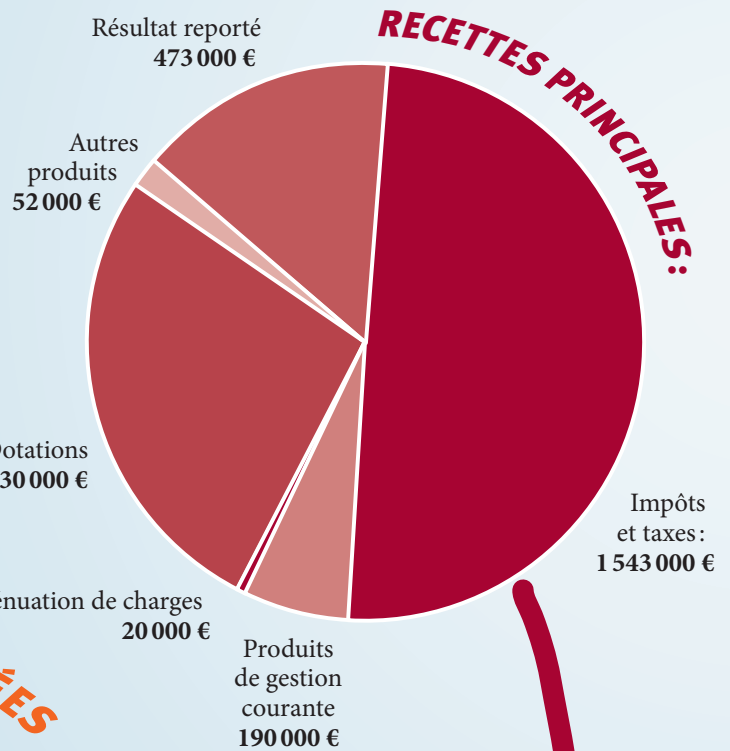
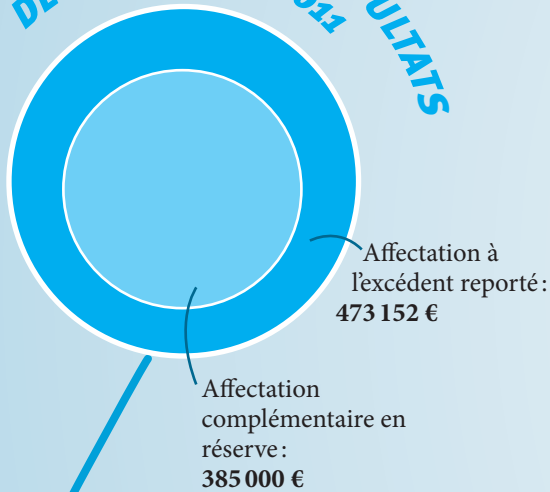
BUDGET

MAÎTRISE ET VISION D'AVENIR

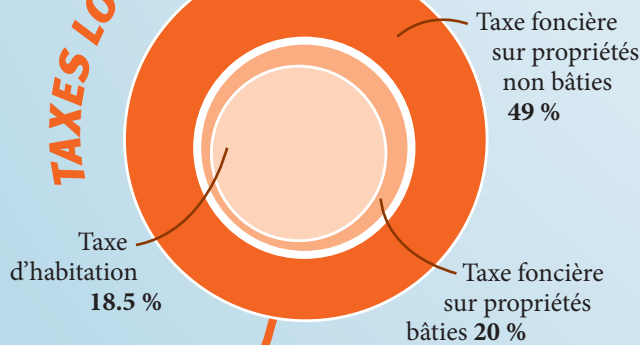
PARFAITE MAÎTRISE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT
AUCUNE AUGMENTATION DES TAUX COMMUNAUX

BUDGET PRIMITIF DE FONCTIONNEMENT 2012 : 3 108 000 €

AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2011



TAXES LOCALES INCHANGÉES

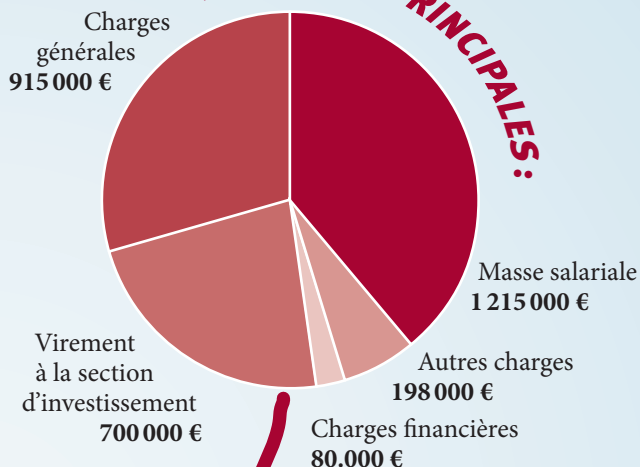


UN AUTOFINANCEMENT DE PRÈS DE 50%, QUI PERMET:

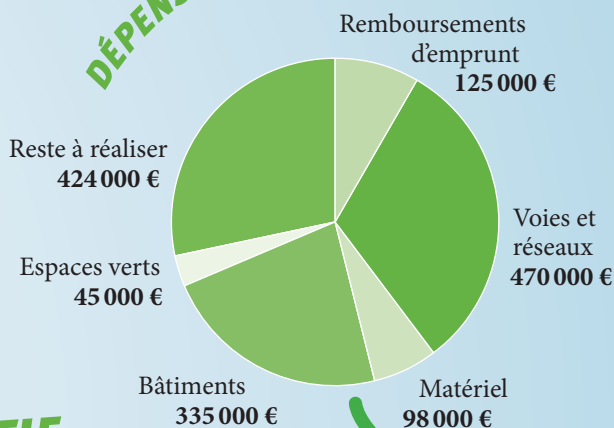
L'ENTRETIEN DE NOTRE PATRIMOINE

DE NOUVEAUX INVESTISSEMENTS TOUT EN CONSERVANT UN ENDETTEMENT TRÈS FAIBLE.

DÉPENSES PRINCIPALES:

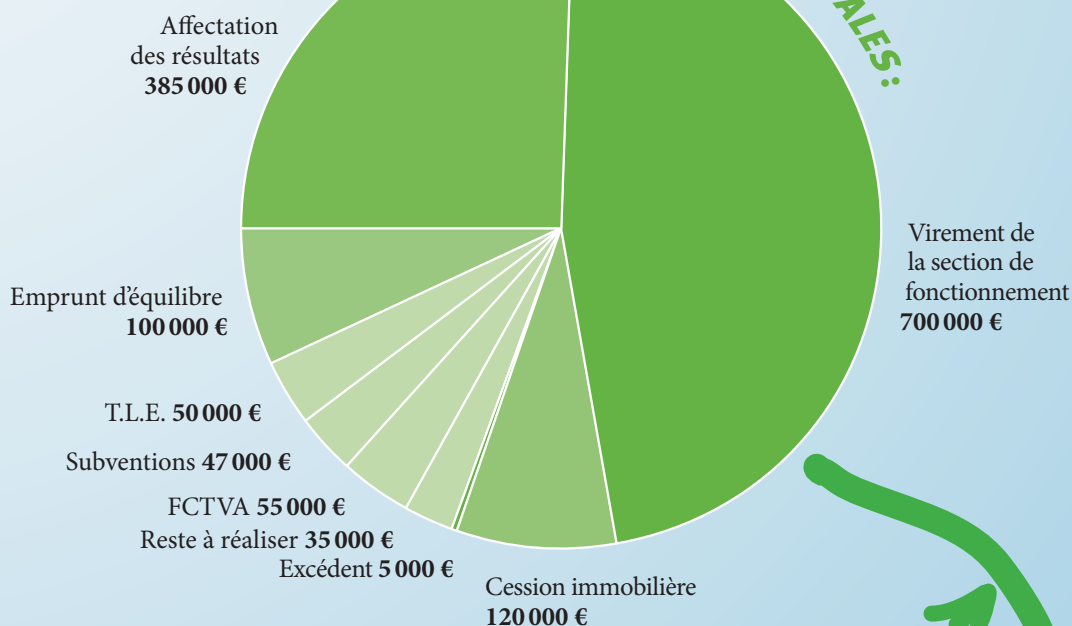


DÉPENSES PRINCIPALES:



BUDGET PRIMITIF D'INVESTISSEMENT 2012: 1 497 000 €

RECETTES PRINCIPALES:





Urbanisme

LES AVANCÉES DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Suite aux présentations publiques du diagnostic et du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) faites en 2011, le groupe de réflexion a travaillé sur les secteurs d'habitation actuels et futurs. Tout l'enjeu est bien entendu de maîtriser l'urbanisation sur le territoire communal, en protégeant les milieux naturels remarquables et leur diversité (forêt, terroir viticole, boisements, lagunes, ancienne gravière du Pys). En collaboration avec les services de l'Etat, le groupe de pilotage a également travaillé sur le règlement d'urbanisme de la commune qui sera applicable aux futures constructions d'habitation, aux équipements publics, aux commerces, aux locaux industriels, etc... Il est envisagé de présenter ces deux documents en cours d'automne 2012 d'une part aux Personnes Publiques Associées et d'autre part, aux arsaçais et arsaçaises.

LES ORIENTATIONS D'URBANISME ET D'AMÉNAGEMENT DU PADD

Partie intégrante du PLU, le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) constitue un cadre de référence et de cohérence pour les différentes actions d'aménagement engagées par la commune.

LES PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT

Anticiper la réalisation de la déviation entre Arsac et Eysines,

Assurer une hiérarchie dans le réseau de voirie,

Améliorer le fonctionnement urbain et les conditions de sécurité routière,

Mettre en œuvre un maillage de liaisons douces inscrit dans un schéma général.

LES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT ET DE RENOUVELLEMENT URBAINS

Conforter le bourg en redéfinissant les limites de l'enveloppe urbaine,

Encourager l'accueil de nouvelles entreprises sur la zone d'activités de Chagneau pour répondre aux besoins définis dans le cadre de la politique de développement économique de la communauté de communes Médoc-Estuaire,

Maîtriser l'urbanisation sur le reste du territoire,

Permettre le développement des énergies renouvelables,

Favoriser le développement du site de la Winery.

LES PRINCIPES DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR PAYSAGÈRE

Protéger les milieux naturels remarquables et leur diversité

Défendre la forêt de production contre toute forme de mitage de l'urbanisation

Préserver la qualité du terroir viticole,

Mettre en place des mesures d'intégration paysagère,

Prendre en compte la qualité architecturale du patrimoine bâti et la préservation des éléments bâtis de caractère,

Maintenir les points de vue remarquables sur les vignobles,

Mettre en valeur l'ancienne gravière du Pys.



Des panneaux explicatifs, présentant l'ensemble du projet, sont exposés dans le hall de la Mairie d'Arsac. Venez les consulter et n'hésitez pas à donner votre avis, des cahiers sont à votre disposition pour cela.



Mairie d'Arsac
14, avenue de Ligondras



Principes de fonctionnement

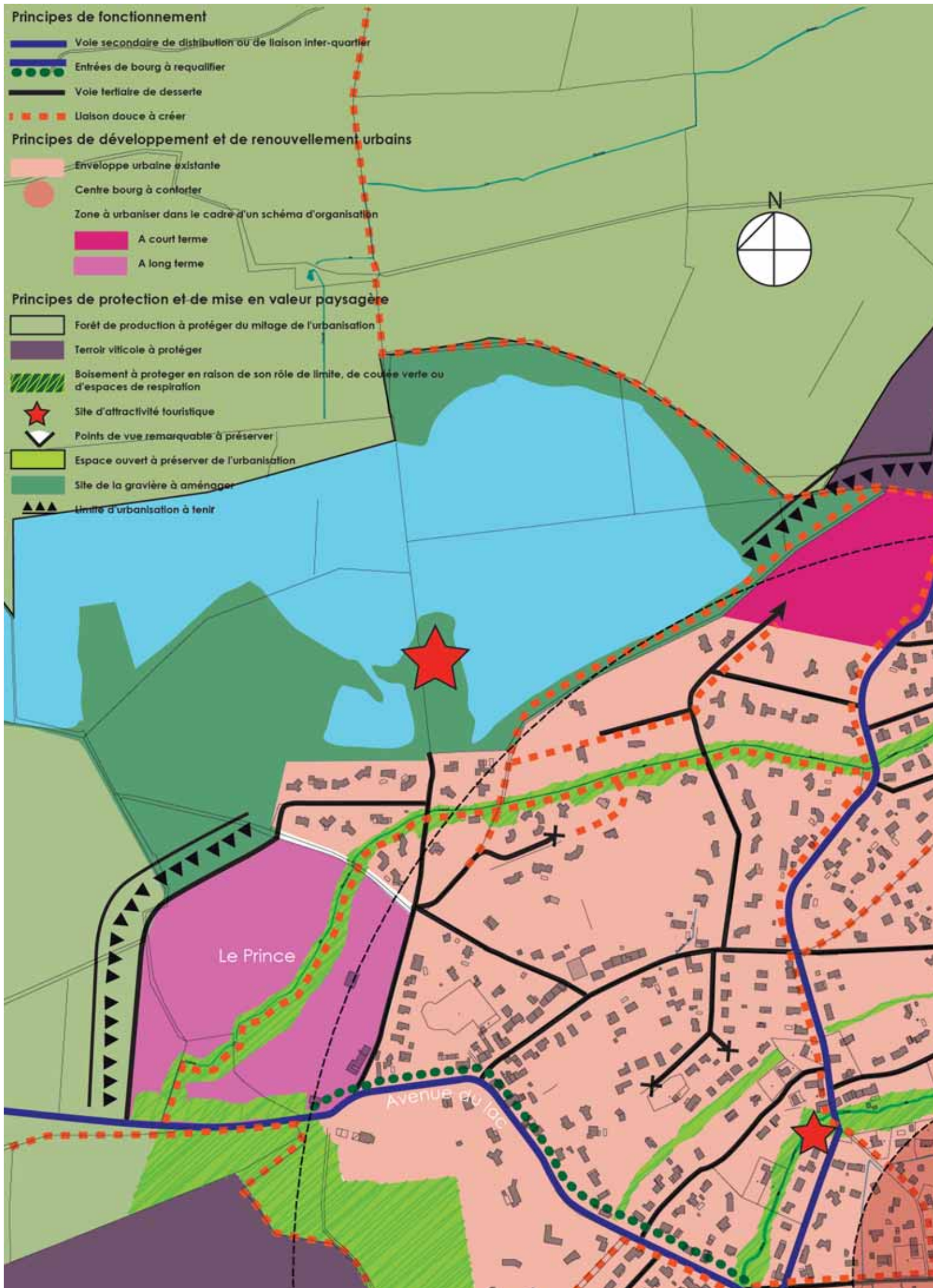
- Voie secondaire de distribution ou de liaison inter-quartier
- Entrées de bourg à requalifier
- Voie tertiaire de desserte
- Liaison douce à créer

Principes de développement et de renouvellement urbains

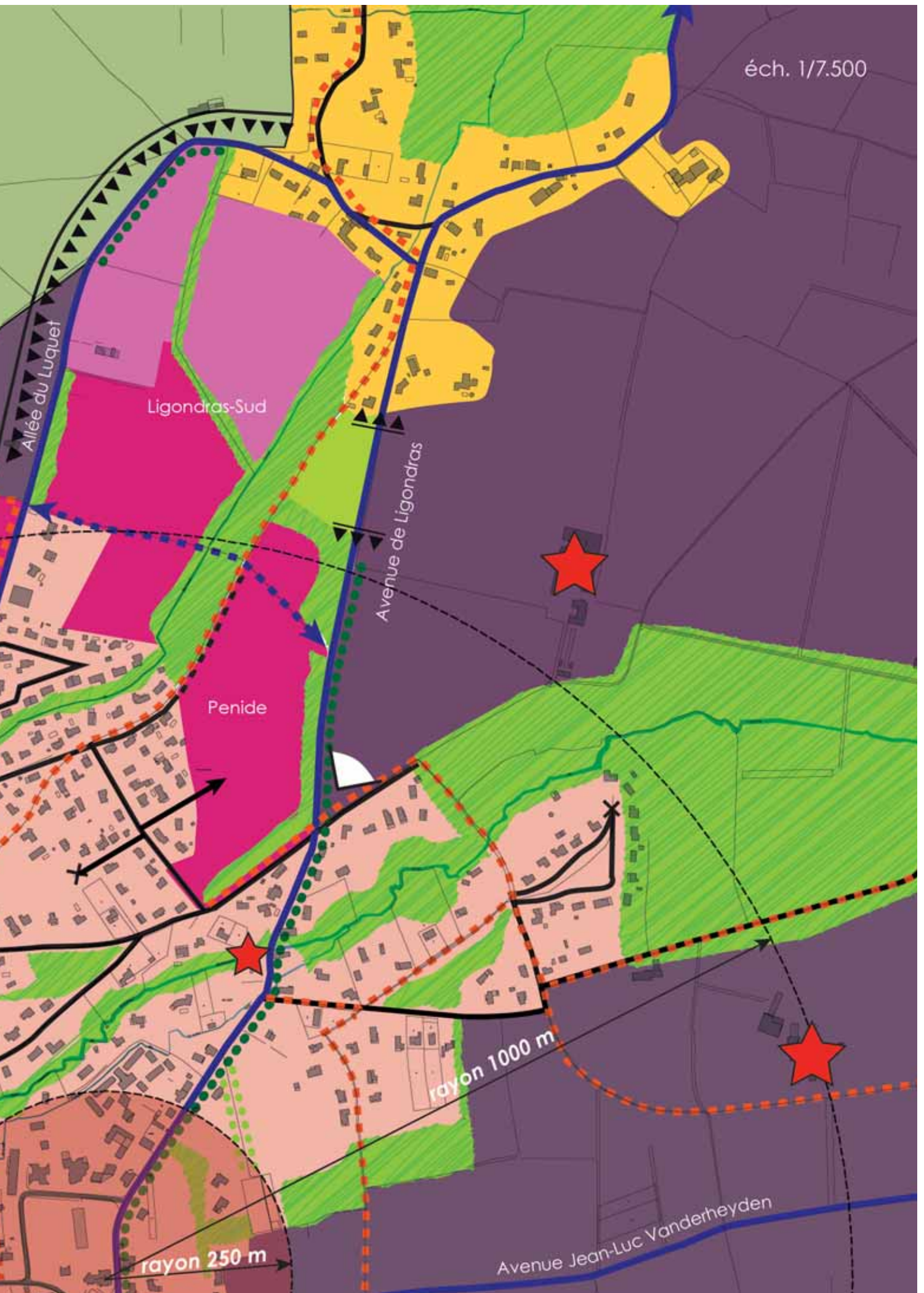
- Enveloppe urbaine existante
- Centre bourg à conforter
- Zone à urbaniser dans le cadre d'un schéma d'organisation
 - A court terme
 - A long terme

Principes de protection et de mise en valeur paysagère

- Forêt de production à protéger du mitage de l'urbanisation
- Territoir viticole à protéger
- Boisement à protéger en raison de son rôle de limite, de coupure verte ou d'espaces de respiration
- Site d'attractivité touristique
- Points de vue remarquables à préserver
- Espace ouvert à préserver de l'urbanisation
- Site de la gravière à aménager
- Limite d'urbanisation à tenir



éch. 1/7.500



Ligondras-Sud

Penide

Avenue de Ligondras

Allée du Luquet

Avenue Jean-Luc Vanderheyden

rayon 1000 m

rayon 250 m



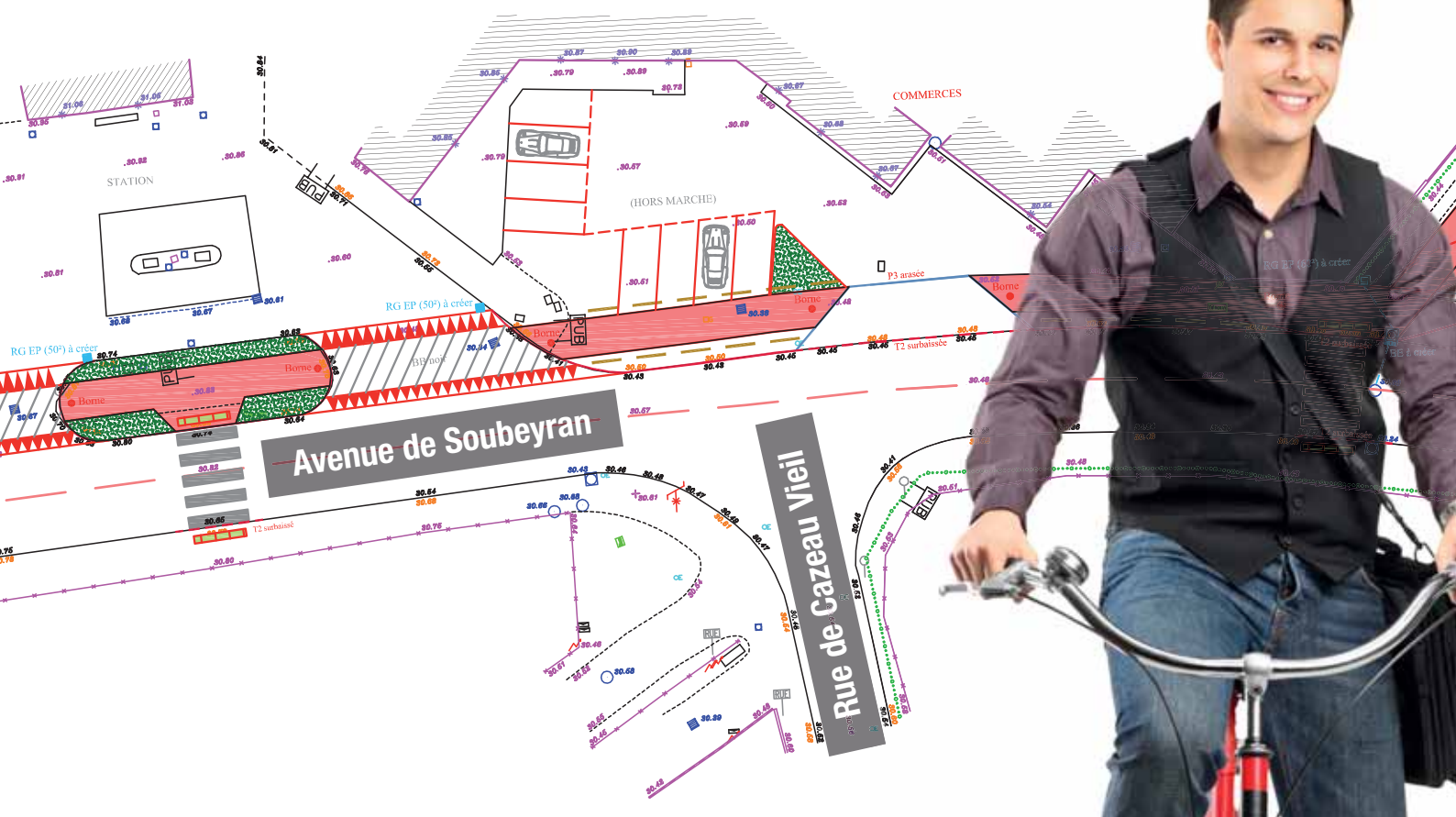
Aménagement

PLUS DE SÉCURITÉ POUR LES PIÉTONS ET LES CYCLISTES

Dans le cadre de la Convention d'Aménagement du Bourg, le premier coup de pioche a été donné le 30 juillet dernier pour la création d'une voie verte sur l'avenue de Soubeyran (RD 208), section collège Panchon / carrefour « La Boétie ».

Le budget des travaux représente 320 K€ ttc. L'entreprise retenue est la société Eiffage.

LA RÉCEPTION
DES TRAVAUX
EST PRÉVUE
MI-SEPTEMBRE.



20/20

Groupe scolaire

L'ECOLE DE DEMAIN ...

COMMENCE MAINTENANT!



Notre projet «L'Ecole de demain» se poursuit, le choix du cabinet d'architectes en charge de la construction du nouveau restaurant scolaire en centre-bourg sera décidé dès septembre 2012. 5 bureaux d'études ont été sélectionnés en juillet dernier parmi les différents candidats.

Après une série d'études menée en partenariat avec les enseignants, les parents d'élèves et le personnel municipal, le projet retenu devra répondre aux objectifs suivants :

- Proposer la construction d'un équipement répondant aux exigences architecturales, urbanistiques, économiques et réglementaires en matière de restauration scolaire,
- Dimensionner le restaurant pour assurer également les besoins périscolaires (garderie, ALSH, soutien scolaire, associations..),

- Offrir d'excellentes conditions d'accueil et de confort pour les élèves et les enseignants, ainsi que pour le personnel y travaillant,
- Prendre en compte l'évolution potentielle de la fréquentation. Les capacités retenues prévoient d'accueillir 150 enfants de maternelle, et 250 élèves d'élémentaire en self-service.
- Enfin, ce projet doit s'inscrire plus globalement dans la réflexion d'ensemble menée sur le réaménagement du groupe scolaire.

L'objectif d'ouverture de ce futur restaurant est fixé à la rentrée 2014.



Sport et culture, la vie des associations

MUNICIPALITE ASSOCIATION.

10 / ARSAC, l'Esprit Médoc

**HIER ...
BEAUCOUP DE
SUCCÈS POUR CES
ACTIONS MENÉES
AU PREMIER
SEMESTRE :**

DYNAMIQUE DES CHIFFRES ET DES VALEURS

- 40 associations accueillant plus de 3 300 adhérents,
- Plus de 150 manifestations culturelles, sportives ou ludiques organisées au cours de l'année,
 - Les Associations, lieux d'accueil, de partage et d'intégration.

Le 2^e Triathlon des châteaux-Médoc : le départ des 200 concurrents d'une manifestation qui s'installe dans le calendrier.

La traditionnelle barrique toujours aussi populaire.

Plus de 600 sportifs pour ouvrir la saison dans le froid

La kermesse des Ecoles de l'Association des Parents d'élèves (APEA) : toujours beaucoup de monde !

Réaliser de bons parcours pour se qualifier pour les championnats de France

La Médocaine de VTT : près de 7 000 sportifs dans le vignoble pour la fête.

Le slalom, une épreuve toujours appréciée



TE ET S : UN PARTENARIAT DYNAMIQUE

DYNAMIQUE PAR L'ÉCHANGE ET LA CONCERTATION

- Rencontres périodiques,
- Evaluation des besoins matériels et financiers,
- Préparation des projets dans le cadre du contrat de partenariat.

Le 15 septembre, Plaine de Soubeyran

10h à 17 h - **FORUM DES ASSOCIATIONS**
10h à 19 h - Journée Jeunesse « **ARSAC'TIVE JEUNESSE** »
20h30 à 0h30 - **ROCKIN' MEDOC**

AUTOMNE CULTUREL 2012

Samedi 13 octobre 2012 - EXPOSITION DE PHOTOGRAPHIES
« LES ENFANTS DE L'INDE »
par Patrick BABOU – Bibliothèque municipale

Samedi 27 octobre 2012 à 20h30 - SOIREE DANSANTE
SUR LE THEME D'HALLOWEEN – « LA NUIT DES
SORCIERES » – salle des fêtes Cantenac

Samedi 3 novembre 2012 à 20h30 SOIREE THEATRE
AVEC UNE COMEDIE POLICIERE
« LE BANC DES SECRETS » – salle des fêtes Arsac

Vendredi 16 novembre 2012 à 19h00
SOIREE JAZZ AND SAVEURS
salle omnisports Panchon

**ET DEMAIN...
DE NOMBREUSES
MANIFESTATIONS
SONT À VENIR :**

A l'issue de
leur spectacle
les acteurs saluent
le public.



FOULEES DES VIGNERONS

« CUVÉE EXCEPTIONNELLE »
le samedi 13 octobre 2012 - 20^{ème} édition
organisées par l'APA.

**« ARSAC ET SES ASSOCIATIONS
SONT FIDÈLES À LEUR PASSÉ
POUR RÉUSSIR L'AVENIR »**

ARSAC et la Communauté de Communes

DES ACTIONS IM

POUR NOTRE

RAVALEMENT DU PRESBYTÈRE

Pour redonner au bâtiment toute sa valeur architecturale, le ravalement du presbytère a été engagé pour un montant de 55 000 €, entièrement pris en charge par la Communauté de Communes. La beauté de la pierre rénovée est en harmonie avec le bardage en bois de l'extension.



UN NOUVEAU QUAI DE TRANSFERT À ARSAC

Le projet: création d'un nouveau quai de transfert des déchets à Arzac; l'installation existante n'étant plus compatible (en termes de normes, sécurité) à ce jour avec l'activité dont elle dépend et les besoins de la collectivité.



QU'EST-CE QU'UN QUAI DE TRANSFERT?

Afin d'optimiser les coûts de transport des déchets (ordures ménagères et emballages recyclables) jusqu'aux centres de traitement (usine d'incinération ou centre de tri), le contenu des bennes de collecte est transféré dans des caissons de plus grande capacité au centre de transfert des déchets d'ARSAC (à côté de la déchèterie intercommunale).

DESCRIPTION DU FUTUR PROJET:

Création d'un quai de transfert constitué de 3 trémies permettant le déchargement des déchets collectés dans des semi-remorques 90m³ à fond mouvant alternatif (permettant de répartir la charge sur toute la surface de la benne), avec

- locaux sociaux (vestiaire et bureau)
- pont bascule permettant de contrôler les tonnages entrant/sortant
- portique de radioactivité
- aire de lavage
- aire de stockage optimisée des bennes de déchèteries

Transformation du quai existant en local technique.

Bureau d'études en charge de la maîtrise d'œuvre: Prima Aquitaine.

Enveloppe prévisionnelle pour la première tranche: 1 200 000 € HT

PLANNING PRÉVISIONNEL:

- début des travaux: fin 2012
- mise en service de la nouvelle installation: 2^{ème} trimestre 2013

IMPORTANTES COMMUNE



A QUOI SERT LA VIDÉO-PROTECTION?

Outil majeur de prévention, de dissuasion et d'élucidation des faits de délinquance, la vidéo-protection a été retenue en 2010 par la Communauté de Communes pour assurer une meilleure protection des biens publics.

Certaines communes de Médoc Estuaire, dont Arsac, se sont inscrites dans ce projet dont le suivi a été confié à la CdC, dans le cadre du CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de

Prévention de la Délinquance). Il a été décidé que le mode de gestion serait mutualisé pour la mise en place et la maintenance de ces dispositifs. L'exploitation des images sera confiée à la police intercommunale à partir d'un centre de visionnage.

Seuls les bâtiments et équipements publics seront dotés de ce dispositif de vidéo-protection.

Le coût global est évalué à 595 365,88€ répartis comme suit :

• Montant à la charge de la CdC :	256 696,40€
• Montant à la charge des communes :	338 669,48€
dont Arsac	56 695,77€

Montant des subventions obtenues :

• Fonds interministériel de prévention de la délinquance :	238 146,35€
• Dotation d'équipements des territoires ruraux :	87 500,00€
Soit un total de subventions de	325 646,35€

Reste à la charge de :

La CdC	89 943,74€
Des communes	179 875,79€
Dont pour Arsac	30 112,53€



LE PORTAGE DES REPAS À DOMICILE

Ce service s'adresse à toute personne âgée, handicapée, en situation d'incapacité temporaire ou permanente d'assurer ses repas, et habitant sur la Communauté de Communes.

Les repas sont conditionnés dans des barquettes operculées faciles à réchauffer. Des menus sans sel et diabétiques sont proposés.

Il n'y a aucun engagement de durée. Les repas sont livrés 7/7 jours par du personnel CdC. Le vendredi après-midi les repas des samedis et dimanches sont livrés.

Prix d'un repas : 7 euros.

Un seul numéro à appeler : 05 57 88 08 08

105 repas ont été livrés sur Arsac (depuis sa mise en place)

Participation de la commune : 517,65 euros (période octobre à décembre)

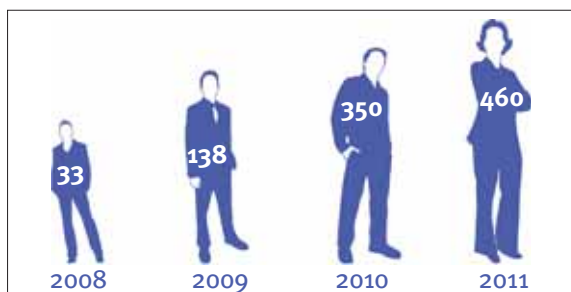


Action sociale

LA CELLULE SOCIALE

Portée par son engagement en faveur des plus démunis, la Cellule Sociale accueille, écoute, oriente, accompagne les arsacais en difficultés, et s'emploie chaque jour à apporter des réponses adaptées aux préoccupations de chacun.

Depuis sa mise en place en 2008, une progression significative prouve toute l'utilité de la Cellule Sociale :



> 45 nouvelles personnes rencontrées (+ 45 %)

> 250 entretiens téléphoniques (+ 70 %)

L'ATELIER MEMOIRE

À l'initiative de la Cellule Sociale et en partenariat avec l'AAPAM (Association d'aide aux personnes âgées du Médoc), un atelier mémoire regroupant une quinzaine d'arsacais s'est tenu chaque vendredi à la mairie, ce qui a favorisé les échanges et les exercices pratiques proposés.

À l'heure du bilan, le vendredi 6 juillet, après 20 séances de 2 heures chacune, le constat est très positif. Les participants unanimes ont qualifié ce programme de stimulant, dont l'ambiance chaleureuse leur a permis de partager des expériences, de se constituer un réseau amical et surtout de dédramatiser les troubles de la mémoire.



LE SERVICE « HOMME TOUTES MAINS »

Le diagnostic mené sur le territoire de la Communauté de Communes MEDOC ESTUAIRE sur les besoins gérontologiques a mis en évidence, pour les personnes seules, âgées ou handicapées, la nécessité de proposer des services tels que le portage de repas ou du petit bricolage.

Avec la volonté d'améliorer le dispositif de soutien à domicile, la Cellule Sociale a, en étroite collaboration avec Arzac Service, identifié les activités « clés » nécessaires à la mise en place du service « HOMME TOUTES MAINS ».

Ce service figure dans la liste des activités visées à l'article D.129-35 du Code du Travail et relève de l'agrément simple.

Il s'agit de tâches élémentaires et occasionnelles de très courte durée qui ne demandent pas de qualification spécifique (changer une ampoule, fixer un cadre ...) et qui génèrent une durée d'intervention très courte (deux heures au maximum).

Vous êtes intéressé par ce nouveau service, appelez le 06 74 97 22 63.



GENS DU VOYAGE

À l'approche du week-end du 14 juillet dernier, plus de 200 caravanes des gens du voyage ont envahi notre plaine de la Bergerie. Cette entrée, par effraction s'est faite sans concertation préalable avec les élus.

Répondant aux directives du Schéma Départemental des Aires d'Accueil des Gens du Voyage, la commune d'Arzac n'a, de fait aucune obligation d'accueil.

Les élus et le personnel municipal ont dû gérer dans l'urgence une situation vécue comme une agression. Ils ont eu le sentiment de n'avoir que des devoirs alors que les gens du voyage estimaient, eux, n'avoir que des droits.

Si la durée de passage sur la commune a été respectée et le site rendu en bon état, il n'en demeure pas moins que les riverains ont subi des nuisances diverses et variées...



Vivre ensemble

LE GESTE CITOYEN

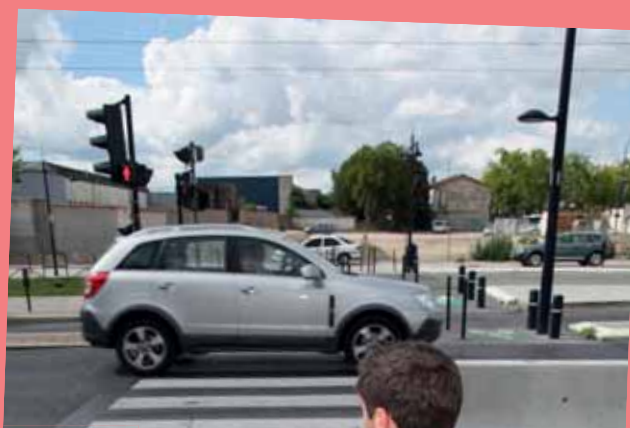
**IMAGINEZ UN INSTANT ...
QUE VOUS DÉPLACER DANS LA RUE
DEVIENNE UN VÉRITABLE PARCOURS
DU COMBATTANT ?**

C'est pourtant la réalité quotidienne de nombreuses personnes : **mal voyants, handicapés, ou personnes à mobilité réduite** ne peuvent emprunter les trottoirs. Pourquoi ? Parce qu'un véhicule est indûment stationné empêchant toute circulation libre et normale. L'accessibilité de nos espaces publics est l'affaire de chacun d'entre nous, et fait appel notre sens civique.

**ENSEMBLE,
RESPECTONS
CES DEUX RÈGLES :**

- Ne pas stationner sur les cheminements piétons
- Ne pas se garer sur les emplacements handicapés

**ENSEMBLE,
REFUSONS
L'INCIVILITÉ**



MEMENTO SERVICES

MAIRIE D'ARSAC :

Horaires d'ouverture : le lundi 15h-18h ; du mardi au vendredi 9h-12h et 15h-18h ; Samedi, permanence 9h-11h
05 56 58 82 23

PERMANENCE DU SERVICE SOCIAL :

tous les derniers vendredis du mois, 9h-12h et 15h-18h
05 56 58 82 23

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE :

mardi 16-18h ; mercredi 10h30-12h et 14h30-18h ;
vendredi 16h-18h30 ; samedi 10h-12h30
05 57 88 86 56

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MÉDOC ESTUAIRE :

05 57 88 08 08

DÉCHETTERIE DE LA CdC

Route du Pian-Médoc
Du lundi au samedi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h
Dimanche de 8h30 à 12h

Police Intercommunale - **05 57 88 95 95**

Gendarmerie - **17**

Pompiers - **18**

Aide médicale d'urgence - **15**

RAM - **05 57 88 86 52**

ALSH - **05 57 88 93 95**

Ecole Maternelle - **05 57 88 86 51**

Ecole Élémentaire - **05 57 88 86 50**

Collège de Panchon - **05 56 58 85 30**

RPA « Les Sources de Sescas » - **05 56 58 81 39**

Maison de retraite « Le Home Médocain » - **05 57 88 56 56**

La Poste - **05 56 58 82 19**

EDF Pauillac - www.edf.fr

Gaz de Bordeaux - www.gazdebordeaux.fr

Lyonnaise des eaux - www.lyonnaise-des-eaux.fr

Réseau Trans-Gironde - **0974 500 033**

Bac « Les deux rives » à Lamarque - **05 57 42 04 49**

SNCF Gare de Macau - **05 57 88 10 44**

www.arsac.fr *Indispensable pour tout savoir sur votre commune : actualités municipales, agenda des manifestations, services communaux, renseignements administratifs, imprimés à télécharger, histoire d'arsac, vie associative, sport, culture, loisirs, news letter.*

Inscrivez-vous à la lettre d'information pour suivre les actualités municipales et la mise à jour du site !



Mairie d'Arsac

14, avenue de Ligondras - 33460 **ARSAC**

Tél. : 05 56 58 82 23 - Fax : 05 56 58 80 22